

ADOS

Association des Œuvres sociales du
Ministère des Affaires étrangères et européennes

Rapport d'activité 2010

Introduction

Le niveau élevé de secours occasionnels et de prêts est un solide indicateur de la dureté de la crise qui continue à frapper les catégories socio-professionnelles du Département les plus modeste. C'est dans ce contexte que la stagnation ou le recul des prestations d'action sociale introduisent une problématique à résoudre : cette situation résulte en effet mécaniquement de l'application d'une grille de quotient familial (QF) qui n'a pas été actualisée depuis plusieurs années; ce blocage, qui ne fait pas disparaître des besoins de prestations sociales aussi objectifs que criants, rend nécessaire la mise à jour de ce QF; pour être financièrement soutenable, cette actualisation doit être assortie d'une étude d'impact budgétaire.

La hausse globale et continue de la fréquentation des dispensaires illustre, si besoin était, leur utilité sociale et professionnelle. Elle légitime à l'évidence le fort engagement des organisations syndicales en faveur de leur maintien face aux projets arbitraires, discrétionnaires et idéologiques qui visaient à leur démantèlement.

Le quasi-équilibre des comptes de la restauration nantaise administre la preuve de la viabilité d'une structure collective et la pertinence de sa gestion par l'ADOS.

Les efforts de rationalisation de la gestion globale de l'ADOS ont permis de compenser, pour partie seulement, la décreue continue de la subvention du Département. Le maintien à niveau suffisant de cette subvention demeure la contrepartie de la montée en puissance de l'ADOS dans la mise en oeuvre de l'action sociale au Département. Le désengagement du Ministère sur le terrain de l'action sociale, notamment en termes de moyens, est cependant désormais arrivé à un seuil critique

A – l'Aide sociale : confirmation de la tendance à la hausse des besoins en aide personnelles

1 – les aides personnelles :

1.1 les secours occasionnels :

Ils ont pour objectif d'aider les agents à faire face à une dépense exceptionnelle et imprévisible ou à une situation financière très critique. Les secours sont versés sans contrepartie mais uniquement après une enquête sociale réalisée par un assistant de la Mission pour l'Action sociale et consultation de l'ensemble des Administrateurs de l'association.

L'exercice 2010 confirme la tendance notée en 2009 (hausse de 58% par rapport à 2008) en période budgétaire contrainte. L'ADOS a versé pour 53 961€ de secours pour 41 demandes, soit l'équivalent de l'année précédente (53 561€ pour 43 demandes).

Mécanisme prévu pour permettre aux agents de faire face aux accidents de la vie (dépenses imprévues, accident, maladie, veuvage, séparation...), les secours occasionnels sont utilisés pour moitié par des agents en détresse financière pour faire face à leur endettement structurel et repartir sur des bases saines.

1.2 les prêts personnels :

Les prêts, consentis sans intérêt ni frais, sont destinés à permettre aux agents de faire face à une situation financière particulièrement difficile mais disposant d'une capacité de remboursement.

La demande d'aide personnelle étant en hausse significative pour 2010, mais l'enveloppe budgétaire consacrée aux secours directs restreinte, le recours aux prêts a été privilégié par les assistants sociaux et les Administrateurs de l'ADOS dans bien des cas. 17 demandes ont été acceptées (9 en 2009) pour un budget total de 56 399€ (23 589 € l'année précédente). Le montant moyen des prêts accordés (3317 €) est en hausse de 26,5% par rapport à 2009.

1.3 l'aide au logement :

L'ADOS accompagne la politique mise en œuvre par le bureau du logement de la Mission pour l'Action sociale en prenant en charge certaines dépenses pour son compte, notamment les loyers d'incupation, pour une dépense totale de 13 914 € en 2010, sensiblement équivalente à celle de 2009 (14 936 €). Un transfert de charges est notable entre le coût des loyers+charges (- 60 %) et les loyers d'incupation (multipliés par 7).

Surtout, l'ADOS intervient pour proposer des prêts d'aide à l'installation, réservés aux agents affectés à l'administration centrale et destinés à couvrir les frais d'installation dans un logement locatif si l'agent ne peut bénéficier des aides interministérielles (3 prêts pour un total de 5 500 € en 2010, contre 1 seul de 1500 € en 2009).

Enfin, les agents propriétaires de leurs logements peuvent, sous conditions, bénéficier de prêts à l'amélioration de l'habitat d'un montant maximum de 3000 € et dans la limite des dépenses engagées, qui peut être complété de 2500 € dans le cadre de travaux de gros œuvre imposés par le syndic. Ce prêt est destiné à financer des travaux d'amélioration de la résidence principale et habitée par l'agent et sa famille (travaux de mises aux normes, réfection toiture, installation d'équipements sanitaires, réfection d'installations électriques, de

chauffage, installation d'une véranda, d'une cuisine équipée (hors électroménager), d'une cheminée avec récupérateur de chaleur, d'installation d'éléments de protection). 5 agents en ont bénéficié en 2010, pour un montant total de 15 000 €, une baisse de 50% des demandes en un an.

1.4 l'accompagnement social :

Outre l'accompagnement réalisé par les assistants sociaux, l'ADOS met à disposition des agents qui en font la demande, souvent sur conseil des assistants, des conseillers juridiques, psychologiques ou en économie sociale et familiale. L'ensemble des honoraires de ces intervenants s'élève en 2010 à 28 105 € (26 313 € en 2009).

1.5 l'aide aux stagiaires :

L'ADOS apporte une aide aux stagiaires non-rémunérés du ministère sous forme de prise en charge de la moitié de leur frais de transports. Ce poste de dépense est en baisse continue depuis 4 ans, à 6 436 € pour 2010 (7 635 € en 2009).

1.6 l'aide aux agents handicapés

Un fonds interministériel destiné à faciliter l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique a été mis en place dès 1998. Jusqu'en 2006, la MAS a perçu annuellement une subvention du FIIH pour le financement de cette action. Par souci de souplesse budgétaire, cette subvention était intégrée dans la subvention de l'ADOS. Sur le fond de réserve ainsi constitué, les dépenses en 2010 se chiffrent à 16 176 €, en hausse de 60 %.

2- les prestations d'action sociale

L'ensemble des prestations ministérielles servies par l'ADOS sont définies pour venir en complément des prestations interministérielles versées par la Direction générale de la Fonction publique. Elles couvrent trois axes principaux qui sont l'aide aux vacances, l'aide à la scolarité et l'aide à la garde d'enfant, qui inclut une dimension « loisir ». Le budget total consacré en 2010 à ces aides est en baisse significative par rapport à l'année 2009 et aux prévisions budgétaires (- 10,6 %, 753 830 €). Une réflexion doit être menée pour en expliquer les mécanismes.

2.1 l'aide aux vacances

Forfait vacances :

Depuis 2002, suite à l'accord donné par le Conseil d'Administration de l'ADOS, le « Forfait Vacances » a remplacé en une seule prestation les deux prestations « vacances » attribuées depuis 1999.

Cette aide est versée une fois par an, aux agents, à leur conjoint et à leurs enfants de plus de 3 ans et de moins de 18 ans qui partent en vacances en France métropolitaine, outre-mer ou à l'étranger s'ils y ont des attaches familiales.

Année	Nbre de familles	Nbre de Bénéficiaires	DEPENSE
2007	729		377 696 €
2008	779	2 121	385 895 €

2009	687	1 833	337 641 €
2010	651	1830	303 483 €

Classe de découverte (pendant la scolarité, en France ou à l'étranger) :

Elle est limitée à la dépense engagée compte tenu des différentes aides. Elle s'adresse à des enfants scolarisés pour des séjours d'une durée minimale d'une nuitée et maximale de 21 jours par année scolaire, organisés par l'établissement scolaire fréquenté.

Année	Nbre de familles	Nbre de Bénéficiaires	DEPENSE
2007	88	96	14 899 €
2008	82	99	14 361 €
2009	85	95	13 734 €
2010	71	76	10 728 €

Bourse linguistique (pendant les vacances scolaires)

Elle est limitée à la dépense engagée, compte tenu des autres aides éventuellement perçues et concerne les élèves de CM2 à la terminale et les étudiants âgés de moins de 25 ans, dans le cadre d'un cursus supérieur, effectuant un séjour d'une durée maximale de 3 semaines, au sein d'une famille ou d'un établissement scolaire avec internat, dans un pays étranger dont la langue correspond à une étude effective.

Année	Nbre de familles	Nbre de Bénéficiaires	DEPENSE
2007	28	31	17 293 €
2008	22	25	14 977 €
2009	20	22	12 676 €
2010	18	18	9 859 €

Colonie de vacances

Elle est limitée à la dépense engagée compte tenu de l'aide éventuelle de Fonction Publique et de l'employeur de l'autre parent, pour des séjours d'enfants âgés de 3 à – 18 ans, en établissement agréé (colonies de vacances, centres de vacances avec hébergement, centres sportifs de vacances, camps de jeunesse) d'une durée minimum de 5 jours consécutifs et maximum de 45 jours depuis 2001 (1 à 3 séjours au maximum dans l'année civile). L'allocation est majorée de 50 % à partir du deuxième enfant de la même fratrie qui part pendant la même période de vacances.

Année	Nbre de familles	Nbre de Bénéficiaires	DEPENSE
2007	92	142	42 681 €
2008	94	140	36 993 €

2009	77	111	30 539 €
2010	86	123	27 460 €

2.2 aide à la scolarité

Rentrée scolaire

L'aide de rentrée scolaire est attribuée aux enfants de moins de 25 ans scolarisés en France et à l'étranger du cours préparatoire aux classes d'enseignement supérieur, y compris les préparations d'au moins 6 mois à des concours, y compris en cas de redoublement. Les agents de retour de poste prenant leurs fonctions à l'administration centrale à l'automne peuvent déposer leur demande jusqu'au 1^{er} décembre suivant.

Année	Nbre de familles	Nbre de Bénéficiaires	DEPENSE
2007	805	964	336 327 €
2008	561	962	304 610 €
2009		984	264 520 €
2010	693	824	244 535 €

Bourse de trousseau

Prestation mise à place en 2009. Elle permet de prendre en charge 60 % de la dépense réellement engagée pour des frais d'équipements nécessités par une formation professionnelle, quelle que soit le tranche de quotient. Elle s'ajoute à l'aide de rentrée scolaire. L'augmentation significative des demandes (+ 50% en un an) prouve le bien fondé de son instauration.

Année	Nbre de familles	Nbre de Bénéficiaires	DEPENSE
2009	7	8	1 325 €
2010	11	13	2 151 €

2.3 l'aide à la garde d'enfants

Garde d'enfant de moins de trois ans

Limité à la dépense engagée (compte tenu de l'aide éventuelle de la Fonction Publique – CESU ou de l'employeur de l'autre parent).

Année	Nbre de familles	Nbre de Bénéficiaires	DEPENSE
2007	96	103	91 797 €

2008	95	103	100 065 €
2009	102	116	97 551 €
2010	79	90	76 519 €

Garde periscolaire

Prestation servie de la maternelle au CM2, mensuellement et dans la limite à la dépense engagée compte tenu de l'aide de Fonction Publique-CESU ou de l'employeur de l'autre parent.

Année	Nbre de familles	Nbre de Bénéficiaires	DEPENSE
2007	155	225	45 465 €
2008	177	259	48 489 €
2009	170	253	44 113 €
2010	137	189	37 011 €

Centre de loisirs

En 2009, le CA de l'ADOS a autorisé que les sommes non utilisées pour la garde périscolaire viennent en complément, dans la limite de la dépense engagée, de l'aide interministérielle pour l'accueil des enfants en centre de loisirs. Cette politique a donc également été reconduite en 2010.

Année	Nbre de familles	Nbre de Bénéficiaires	DEPENSE
2009	104	149	10 072 €
2010	100	137	9 619 €

Loisirs jeunes

La prestation "Loisirs Jeunes", créée en 2001, est destinée aux enfants âgés de 6 à moins de 18 ans ayant une ou plusieurs activités sportives, artistiques, impliquant l'apprentissage et la pratique régulière de l'activité pendant le temps scolaire.

Année	Nbre de familles	Nbre de Bénéficiaires	DEPENSE
2007	239	352	35 735 €
2008	259	384	43 121 €
2009	213	312	32 986 €
2010	221	315	32 465 €

B – les activités annexes à caractère social

1 – activité des centres de santé parisiens

L'ADOS gère deux centres de santé, l'un sur le site du Quai d'Orsay, l'autre sur celui de Convention, dans lesquels exercent :

- 9 médecins, salariés de l'ADOS (3 généralistes, 1 cardiologue, 1 dermato-vénérologue, 1 gynécologue, 1 oto-rhino-laryngologiste, 1 angiologue, 1 ophtalmologue) ;
- 6 infirmières rémunérées par le MAEE.

Centre de santé du Quai d'Orsay (FINESS 750010464)

	2010	2009	2008	2007	2006
Consultations	8770	6069	6301	5993	5379
Vaccinations	125	290	199	365	337
Vaccinations grippe Mutuelle	398	518	307	156	211
Actes infirmiers	1320	1037	932	1239	1282
Total nombre d'actes	10613	7914	7739	7753	7209

Centre de santé de la Convention (FINESS 750012338)

	2010	2009	2008	2007	2006
Consultations	7159	4880	6215	4558	4382
Vaccinations	184	352	148	394	118
Vaccinations grippe Mutuelle	774	769	388	170	255
Actes infirmiers	2707	940	1307	1348	1910
Total nombre d'actes	10824	6941	8058	6370	6665

Les recettes pour chaque centre de santé sont les suivantes :

Recettes 2010	Quai d'Orsay	Convention	Total
Subvention CPAM	10 448,88 €	7 869,11 €	18 317, 99 €
Tiers payant	106 675,22 €	87 086,59 €	193 761, 81 €
Ticket modérateur	28 240,60 €	22 823,46 €	51 064, 06 €
Total	145 364, 70 €	117 779, 16 €	263 143, 86 €

Les principales **dépenses** se répartissent de la façon suivante :

Dépenses 2010	Quai d'Orsay	Convention	Total
Achats médicaux	10 213, 91 €	12 195, 52 €	22 409, 43 €
Salaires médecins brut	90 819, 64 €	68 467, 15 €	159 286, 79 €
Charges sociales	45 398, 07 €	34 951, 79 €	80 349, 86 €
Maintenance	3 568, 05 €	3 568, 05 €	7 136, 10 €
Total	149 999, 67 €	119 182, 51 €	269 182, 18 €

En **résultat**, les deux centres affichent un **déficit cumulé de 6038,22 €**.

	Recettes	Dépenses	Résultat 2010
Centre du Quai d'Orsay	145 364, 70 €	149 999, 67 €	- 4 634, 97 €
Centre de Convention	117 779, 16 €	119 182, 51 €	- 1 403, 35 €
Total	263 143, 86 €	269 182,18 €	- 6 038, 22 €

2- la restauration nantaise

La gestion de la restauration administrative sur le site du Breil à Nantes est dévolue à l'ADOS. 18 salariés de l'association servent une moyenne de 600 repas complets par jour. Le restaurant est ouvert par le biais de conventions aux fonctionnaires d'autres administrations situées à proximité (Trésorerie générale pour l'Etranger, Gendarmerie...). Les agents conventionnés représentent environ un tiers des repas servis.

Le restaurant présente un budget de fonctionnement de 1 003 168 € pour l'année 2010. Ce budget est autofinancé à 70% par l'activité de restauration que complète une subvention de 170 000 € versée par le ministère à l'ADOS ainsi que 128 688 € de participation de la Fonction publique pour l'ensemble des repas servis.

La tendance à la baisse de la fréquentation notée entre 2004 et 2008, imputée à la mise en place de l'ARTT et des horaires variables, semble être enrayée et les chiffres se sont

stabilisés avec 100 586 repas servis aux agents (96 522 en 2009). Cette légère amélioration a permis au restaurant de dégager en 2010 un excédent (20 052 €).

Le décès d'un employé du restaurant sur son lieu de travail en 2010 a donné lieu à un audit des services de l'Inspection du Travail et de la CARSAT, en liaison avec un psychologue indépendant spécialiste des risques psychosociaux en entreprise. Ces entretiens ont permis d'établir un plan d'action visant à mieux prendre en compte les risques et améliorer la gestion de l'équipe qui devrait se mettre en place courant 2011.

3 – l'arbre de Noël

On trouvera ci-dessous les tableaux récapitulatifs des dépenses liées à l'arbre de Noël, de 2008 à 2010.

Dépenses 2008

SITES	Nombre d'enfants	Spectacles, Goûters Animations	Bons Cadeaux	TOTAUX
Paris (Mae +Ofpra + Aefe)	1 051	30 692,-- €	31 530€	62 222,-- €
Nantes	390	22 934,13€	11 700€	34 634,13€
TOTAL	1 441	53 626,13€	43 230€	96 856,13€

- L'OFPRA a remboursé à l'ADOS 12 672 €
- L'AEFE a remboursé à l'ADOS 3 574 €
- L'IMINIDCO a remboursé à l'ADOS 3 302 €

Dépenses 2009

SITES	Nombre d'enfants	Spectacles, Goûters Animations	Bons Cadeaux	TOTAUX
Paris (Mae +Ofpra + Aefe + Cnda)	1 024	34 989,0 €	31 061,96 €	66 050,96 €
Nantes (Aefe + Iminidco)	404	28 241,85 €	12 120,0 €	40 361,85 €
TOTAL	1 428	63 230,85 €	43 181,96 €	106 412,81 €

- L'OFPPRA a remboursé à l'ADOS : 9 534,40 €
- L'AEFE a remboursé à l'ADOS : 4 068,78 €
- L'IMINIDCO a remboursé à l'ADOS : 3 194,45 €
- La CNDA a remboursé à l'ADOS : 5 008 €

Dépenses 2010

SITES	Nombre d'enfants	Spectacles, Goûters, Animations	Bons Cadeaux	TOTAL
Paris (MAE + AEFE)	725	32 785, 0 €	22 500, 0 €	55 285, 0 €
Nantes (MAE + AEFE +Iminidco)	388	27 775, 18 €	12 060, 0 €	39 835, 18 €
TOTAL	1107	60 560, 18 €	34 560, 0 €	95 120, 18 €

L'AEFE a remboursé à l'ADOS 1443, 67 €.

C – Fonctionnement de l'association

1 – le fonctionnement associatif

L'ADOS est pilotée par un collège de 20 administrateurs issus des organisations syndicales du ministères des Affaires étrangères et européennes représentées au CTPM. Les administrateurs élisent en leur sein un bureau, composé de 4 membres pour une durée d'un an : un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

L'ensemble des administrateurs participe aux réunions du Conseil d'Administration qui se prononce sur les orientations à donner à l'activité de l'association, vote le budget et valide les comptes.

Le Conseil d'Administration a validé en 2010 les modifications des statuts de l'association visant à répondre aux remarques de la Cours des Comptes (limitation du conseil à 20 membres issus des représentants du personnel). Lors de son assemblée générale du 29/09/2010, il a également renouvelé son bureau.

Répartition des sièges au C.A.:

- CFDT : 9
- ASAM-UNSA : 4
- CGT : 3
- CFTC : 1
- USASCC : 1
- FSU : 1
- FO : 1

bureau :

- Président : O. Esposito (CFDT)
- Vice-Présidente : L. Joussemet
(ASAM-UNSA)
- Secrétaire : D. Dariosecq (CFDT)
- Trésorier : O. Da Silva (CFDT)

2- un exercice budgétaire contraint

Le fonctionnement de l'ADOS est assuré par la subvention annuelle versée par la Mission pour l'Action sociale selon les termes d'une convention annuelle (1 197 840 € en 2010). Cette subvention couvre 94.6% des besoins en financement de l'association en 2010, le résultat net comptable de l'ADOS présentant un déficit de 67 966 € (cf présentation des comptes annuels par l'expert comptable en annexe du présent rapport).

Concernant son fonctionnement propre (abonnements, déplacements, maintenances, honoraires intervenants...), une rationalisation entamée en 2010 a permis de réduire les dépenses de 17% par rapport à 2009 (91 358 €). Cet effort devrait se poursuivre en 2011. En outre, l'utilisation du fonds de réserve de l'association, qui doit rester disponible en grande partie pour pouvoir offrir à l'association un nécessaire volant de trésorerie a fait l'objet d'une étude concernant son placement en gestion sous mandat qui devrait aboutir en 2011.